



OFFICE NOTARIAL

Aurélia CHEURLLOT-BETTAN

Notaire

8 rue du Docteur Senlecq
95290 L'ISLE ADAM
Tel : 01.34.08.21.13
aurelia.cheurlot@notaires.fr

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS) LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs partenaires ;
- Questionnaire d'état-civil dûment complété ;
- Si l'un des futurs partenaires ont divorcé : la copie du jugement de divorce; ou l'attestation du notaire qui s'est chargé d'enregistrer le divorce ;

Nous nous chargerons de demander les actes de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs partenaires.

Si l'un des futurs partenaires est de nationalité étrangère (fournir l'original des documents suivants) :

- Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
- Un certificat de non-pacs : le certificat de non pacs doit être daté de moins de 3 mois, il est délivré par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères ;
- Un certificat confirmant la capacité ou de non inscription au répertoire civil (délivré par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes ;
- Certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;
- Un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;